



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 15 novembre 2013

### Réunion du Comité Opérationnel de Réduction du Risque Requins à La Réunion (CO4R) du 15 novembre 2013

Ce jour s'est tenue la réunion du Comité Opérationnel de Réduction du Risque Requins à La Réunion (CO4R).

#### Mise en oeuvre de l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2013

En lien avec l'Etat, les communes restent fortement mobilisées sur l'application de l'arrêté préfectoral n°1821 du 27 septembre 2013 portant réglementation temporaire de la baignade et de certaines activités nautiques dans la bande des 300 mètres à partir du littoral du département de La Réunion. Leurs actions sont recensées par les services de la Préfecture. La DMSOI poursuit son travail d'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration de leur plan de balisage.

#### Etude CHARC

Un nouvel état d'avancement de l'étude CHARC a été réalisé en séance par l'IRD.

Les résultats relatifs à l'analyse des temps de parcours et de déplacement des requins bouledogues sur la période 2012-2013 ont été présentés à l'ensemble des participants. Ces résultats préliminaires, concernant le comportement des 39 requins bouledogue marqués sur la zone côtière de La Réunion, indiquent que ces requins fréquentent la côte davantage l'hiver austral (avril-août) que l'été (octobre-février). Pour la plupart, les requins marqués explorent l'ensemble de la zone d'étude (sud-ouest) et sont donc très mobiles. Ils sont de plus capables d'explorer tout le pourtour de l'île et de se déplacer en grande profondeur au large des côtes. Leur présence près des côtes est le plus souvent ponctuelle et occasionnelle. Elle est principalement constatée sur trois sites du littoral ouest : baie de St Paul, large de St Gilles et Etang du Gol. La présence de quelques individus est plus marquée au cours des périodes de transition saisonnière (mars et septembre).

L'ensemble de ces résultats indique que la fréquentation des requins à La Réunion serait liée à des comportements de reproduction ou de repos.

Tous ces éléments restent à approfondir et à valider au cours des analyses à venir.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)



## Gestion de l'information et de la communication

- Elaboré par la direction de la mer sud océan indien (CROSS Réunion), en coordination étroite avec les services de l'Etat directement concernés par cet enjeu, le [site internet www.info-requin.re](http://www.info-requin.re) est ouvert et régulièrement mis à jour depuis le 1er octobre dernier.

Une présentation des différentes fonctionnalités de ce site Internet a été réalisée en séance. Il permet de consulter la réglementation en vigueur, de visionner des cartes sur lesquelles apparaissent les observations, les prélèvements, les marquages et de prendre connaissance des dernières avancées scientifiques.

- Le marché relatif à l'**étude sociologique, socio-économique et de l'information**, destiné à venir en appui du dispositif de gestion du risque, fait l'objet d'un recours en référé pré-contractuel. Cette procédure suspend son attribution. Les conclusions du jugement, attendues prochainement, détermineront les suites à donner à ce projet.

## Projets en cours de réalisation

### - Projet "CAPREQUINS"

Le projet expérimental Caprequins, visant à tester le recours à certaines techniques de capture et de marquage des requins, est en cours de lancement et sera mis en œuvre à partir de début décembre.

Soutenu par l'Etat et les collectivités locales (la Région et la mairie de Saint-Paul), ce projet sera conduit par le Comité Régional des Pêches Maritimes, avec le concours scientifique et opérationnel des experts sud-africains du Kwazulu Natal Sharks Board et des experts locaux.

Outre ce projet, dans le cadre d'une action de restauration et de rééquilibrage de l'écosystème, le Comité Régional des Pêches Maritimes a présenté en séance une résolution adoptée récemment et visant à interdire le prélèvement des requins de récif. Cette résolution sera adressée au Préfet pour suite à donner.

### - Evaluation du dispositif "Vigies requins"

Ce dispositif spécifique à la Réunion vise à assurer une protection des surfeurs sur les spots par la présence de vigies immergés dans la colonne d'eau. Il a fait l'objet d'une évaluation conduite par deux experts indépendants, en septembre 2013, qui ont recommandé la réalisation d'une « étude pilote » afin de tester de manière rigoureuse l'efficacité du dispositif.

Cette étude pilote associant la ligue de surf, l'IRD et soutenue par la Région et par la DJSCS démarrera dans les prochaines semaines, sur la base d'un protocole en cours de finalisation.

Des dispositifs innovants (répulsifs acoustiques, caméras sous-marines, stations d'écoute ...) seront mobilisés dans le cadre de cette action.

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)



## - Projets innovants

Un état relatif à l'avancement des projets innovants, parmi lesquels les dispositifs de répulsion acoustique, a été réalisé en séance. Plusieurs communes poursuivent l'aménagement de leurs sites afin d'expérimenter ces différentes techniques innovantes.

## - Programme « Ciguatéra 2 »

Dans le cadre du développement d'une filière économique et alimentaire d'appoint pour la petite pêche réunionnaise, le travail engagé avec le comité régional des pêches de La Réunion afin d'évaluer le risque "ciguatéra" se poursuit avec le prélèvement à des fins d'analyses de 90 requins tigre et bouledogue. Ces espèces, qui ne sont pas protégées au titre de l'environnement, peuvent être pêchées mais ne peuvent être commercialisées, en vertu d'un arrêté pris en 1999 sur la base du risque de ciguatéra .

Une enveloppe financière d'un montant de 260 000 euros, comprenant les prélèvements et les analyses dans le cadre des recherches scientifiques, a été mobilisée pour mener à bien ce programme.

Les prélèvements seront également valorisés à des fins scientifiques, notamment grâce à des analyses complémentaires portant sur les cycles de reproduction des requins, les contenus stomacaux et la présence de métaux lourds.

Par ailleurs, les professionnels du tourisme s'inquiètent de manière légitime de l'impact de la crise requin sur l'image de la destination "Réunion". Une réunion de travail sera organisée en liaison avec le conseil régional et l'IRT d'ici la fin du mois pour partager l'information relative aux projets en cours et étudier toute mesure complémentaire destinée à faire face aux difficultés rencontrées.

Le préfet rappelle que la mesure d'interdiction de la baignade et de certaines activités nautiques, reconduite par arrêté du 27 septembre 2013 et applicable jusqu'au 15 février 2014, est la seule qui permette, à ce stade, de garantir la sécurité des usagers de la mer et d'éviter les accidents, comme l'a confirmé le Conseil d'Etat dans son ordonnance du 13 août 2013.

Cette interdiction doit être strictement respectée, compte tenu du niveau élevé de risque constaté sur l'ensemble du littoral réunionnais.

### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

